

Dossier de presse

Loire
Atlantique

Cabinet du président

Hôtel du Département - 3, quai Ceineray – CS 94109

44041 Nantes cedex 1 - Tél. 02 40 99 10 00

service.presse@loire-atlantique.fr - www.loire-atlantique.fr

Contacts presse :

- Anaïs Hubert : 02 40 99 09 61
- Gweltas Morice : 02 40 99 16 68
- Laurence Corgnet : 02 40 99 17 45

Piriac-sur-mer, 24 octobre 2016

Le Département signe une convention de gestion avec le Conservatoire du littoral, la commune de Piriac-sur-Mer et l'Association Dumet Environnement et Patrimoine

L'île Dumet, un espace à protéger

Afin de **préserver la qualité** des **sites** et des **paysages**, le Département s'engage pour la protection des **espaces naturels sensibles** (ENS). Il assure leur **gestion** et permet l'**ouverture au public** de ces endroits exceptionnels. 5 830 hectares d'espaces naturels sensibles, répartis sur 40 sites, sont ainsi gérés par le Département.

Propriété du Conservatoire du Littoral depuis 1992, l'**île Dumet**, seule île maritime de Loire-Atlantique, d'une superficie de 8 ha située à 7 km de Piriac-sur-Mer, est gérée par le Département depuis 2008, en lien avec la commune de Piriac-sur-Mer et l'Association Dumet environnement et patrimoine.

Aujourd'hui, **ces quatre partenaires officialisent une convention de gestion**, véritable outil de travail pour répartir les missions en matière de **protection**, d'**aménagement**, de **sensibilisation** autour de cet espace naturel exceptionnel et fragile.



Visite de l'île Dumet et signature de la convention en présence de **Philippe Grosvalet**, président du Département, **Freddy Hervochon**, vice-président du Département délégué aux ressources, milieux naturels et foncier, **Paul Chainais**, maire de Piriac, **Patrice Belz**, délégué du Conservatoire du Littoral, **Jean-Michel Laloue**, chargé de mission en charge du site au Conservatoire du littoral, et des représentants de l'association Dumet environnement et patrimoine.

Les espaces naturels sensibles (ENS), qu'est-ce que c'est ?

Le Département est compétent pour **assurer la gestion des espaces naturels sensibles de son territoire** avec un double **objectif de préservation de ces espaces** exceptionnels et d'**ouverture au public**.

Le Département **acquiert ainsi des espaces** (à l'amiable et par préemption), définit des **plans de gestion** en collaboration avec les partenaires et usagers locaux, **préserve les habitats naturels**, les espèces végétales et animales et **ouvre les espaces naturels au public** dès que cela est possible.

Le Département est aussi amené à gérer des espaces naturels dont il n'est pas propriétaire. C'est le cas plus particulièrement en Loire-Atlantique où **le Département gère 2 760 hectares de propriétés du Conservatoire du Littoral**.

Enfin, le Département signe des « **Contrats Loire-Atlantique Nature** » avec des partenaires privés ou publics, pour soutenir la réalisation d'aménagements favorisant l'ouverture au public et la préservation de la biodiversité.

Les espaces naturels sensibles, un patrimoine commun à tous

« **Qu'ils soient propriétés ou non du Département, les espaces naturels sensibles font partie d'un patrimoine commun à tous les habitants et visiteurs** » souligne Freddy Hervochon, vice-président du Département aux ressources et milieux naturels.

Concrètement :

- Des comités de gestion se mettent progressivement en place sur chacun des sites départementaux ouverts au public. Ces comités regroupent élus locaux, riverains, usagers et associations. Ils assurent le suivi de la mise en œuvre des plans de gestion et favorisent au quotidien la conciliation des usages.
- Les travaux d'entretien (entretien des mobiliers bois, fauches tardives...) ou menus travaux d'aménagement pour l'ouverture au public (création de sentier, signalétique...) sont réalisés par des chantiers d'insertion dans la mesure du possible.
- L'entretien courant des ENS est effectué le plus souvent par des acteurs locaux, notamment les agriculteurs (pâturage écologique, fauche tardive...).
- Les associations participent grandement à l'animation de ces sites en y organisant des visites guidées.

La Loire-Atlantique, un département au naturel : les chiffres clés

- **40 sites naturels** à découvrir et respecter tout au long de l'année.
- **5 830 ha d'espaces naturels** gérés par le Département.
- **1 181 ha acquis** pour protéger la faune, la flore et toute la diversité naturelle.
- **1 100 espèces animales répertoriées**... sans compter les insectes !
- La Loire-Atlantique, **2^e département de France pour ses zones humides, en termes de surfaces**.
- **133 km de côtes littorales et marais**.

L'île Dumet, un patrimoine maritime exceptionnel et fragile

Bout de terre méconnu, territoire insolite et fragile, l'île Dumet sommeille au large de Piriac-sur-Mer. Hier habitée, convoitée, défendue comme une place forte, cette île aspire aujourd'hui à être protégée.

Cette île, classée « zone naturelle inconstructible » et « zone de protection spéciale pour les oiseaux », fait partie de la « zone Natura 2000 des Marais du Mès, baie et dunes de Pont-Mahé, étang du Pont de Fer et île Dumet ».

Dumet possède divers habitats spécifiques : plage, dune, falaises, douves, ainsi qu'une zone de dépression, des espaces arbustifs et boisés et une zone de défense. Chaque habitat abrite une faune et une flore spécifiques.

On peut y observer trois espèces végétales protégées au niveau régional : le bec-de-grue maritime, qui croît dans les rochers et coteaux pierreux du littoral, la renouée maritime, qui pousse sur les sables du littoral et le scirpe maritime. L'île sert également d'habitat à de nombreux lépidoptères (papillons).



Le site était autrefois réputé pour la nidification de grandes colonies de sternes caugek et pierregarin. Mais ces oiseaux farouches ont totalement disparu à l'arrivée des gardiens sur l'île en 1953. Les goélands bruns et argentés, peu effrayés par la présence humaine et attirés par la place libérée par les sternes, se sont installés en grand nombre.

La difficile maîtrise de la fréquentation des visiteurs, l'introduction récurrente de prédateurs (rats, renards, chiens...), ainsi que la présence de la colonie de goélands nicheurs, une espèce prédatrice, sont autant de facteurs qui limitent aujourd'hui la capacité de l'avifaune à recoloniser ce site.

Un peu d'Histoire

A l'ère tertiaire, il y a environ 3 millions d'années, un effondrement géologique provoque la rupture de l'actuelle île Dumet, alors reliée au continent par la pointe du Castelli. Sa position géographique, entre les embouchures de la Loire et de la Vilaine, a longtemps été stratégique. A compter du X^e siècle, cette île devient le théâtre d'innombrables débarquements et batailles, parfois décisifs dans l'Histoire de France : occupations vénètes, saxonnes, vikings, mais aussi espagnoles, anglaises ou pirates. Le fort de Ré (ou « fort rond »), construit en 1756, accueille alors une garnison militaire permanente. Il servira ensuite d'habitation aux anciens gardiens de l'île. Il est désormais à l'abandon. Le fort Carré (ou fort à la Vauban) date de 1845. En 1879, l'armée quitte définitivement l'île, qui sera inhabitée de 1890 à 1953. Ses derniers habitants quittent l'île en 1986. L'originalité biologique et historique de l'île Dumet nécessite aujourd'hui d'être préservée.

Une convention pour travailler ensemble à protéger cet espace

Pour **sauvegarder ensemble** ce patrimoine unique qu'est Dumet, les partenaires officialisent leurs engagements respectifs à travers une convention signée pour une durée de 6 ans. Ce partenariat s'avère un véritable outil de gestion.

Philippe Grosvalet, président du Département de Loire-Atlantique souligne « Véritable **feuille de route partagée**, cette convention consacre la complémentarité des 4 signataires dont **l'action conjuguée** vise à gérer et, au besoin, restaurer les habitats naturels, maîtriser la fréquentation publique du site, améliorer la connaissance de la faune et de la flore qui s'y développe. »

Les **engagements** de chaque signataire sont les suivants :

Le Département de Loire-Atlantique, en tant que gestionnaire principal,

- Coordonne la gestion du site
- Met en place les actions concrètes de gestion telles que études et suivi de la faune et de la flore, la préservation des milieux et des habitats
- Assure la surveillance régulière du site en lien avec les partenaires

Le Département a, ces dernières années, réalisé notamment les actions suivantes :

Réalisation d'un chantier participatif d'échardonnage avec des agents du Département, pose de ganivelles en protection de la plage et des sites de nidification des oiseaux, coordination de deux chantiers archéologiques, réalisation d'inventaires de la faune (bague de goélands...), réalisation du balisage des sentiers sur l'île, coordination et réalisation de la surveillance de l'île en période estivale (en semaine).

Le conservatoire du littoral, en tant que propriétaire,

- Assume la maîtrise d'ouvrage des aménagements nécessaires à la conservation, à la restauration et à l'accueil du public
- Contrôle la gestion du site

La commune de Piriac-sur-Mer

- Prend les arrêtés communaux nécessaires à la mise en œuvre du plan de gestion
- Peut participer à certains travaux programmés, notamment en apportant un appui logistique

L'association Dumet Environnement Patrimoine

- Peut faire des propositions de gestion pour favoriser la sauvegarde de l'île Dumet
- Peut participer aux travaux programmés
- Participe à la surveillance de l'île
- Participe à la communication auprès du public pour sauvegarder le patrimoine naturel et historique de l'île



L'association DEP a notamment réalisé des panneaux de communication sur l'île en partenariat avec le Conservatoire du Littoral et le Département, a organisé des levés topographiques avec le lycée Michelet de Nantes, réalisé des escaliers sur le glacis du fort carré, assure la surveillance estivale de l'île (subventionnée par le Département à 50 % et par la commune de Piriac-sur-Mer à 20%) les week-ends et jours fériés.